



Souci après achats véhicules !!

Par **jejebel01**, le **02/04/2018** à **13:48**

Bonjour, je vous évoque en détail la situation je suis jeune conducteur venant d'obtenir mon permis B au 21 mars 2018, depuis l'obtention je cherche un véhicule abordable financièrement pour mon foyer j'ai alors crée une annonce sur **lexxxxxxx** en détaillant que je chercher un don ou vente de véhicule en état de marche pour jeune famille dans le besoin.

J'ai reçu pas mal d'arnaque ou j'ai couper court, j'ai un monsieur qui ma contacter pour un véhicule ou l'intitulé du véhicule ** voir pièces jointe il en voulait pour 200€ . nous avons pas mal converser par mail est le 31/03/2018 nous somme allez la voir on à fait le tour du véhicule, nous somme reparti on c'est arrêter boire un cafe a 10min, après nous sommes reparti aucun soucis on c'est arrêter prendre de l'essence à la station essence (Garage / **cxxxxxx** -). au moment de repartir aucun moyen de redémarrer le garagiste nous à généreusement dépanner a l'aide d un booster et a constater un soucis niveau de la batterie et nous a mis en garde que sa avait été toucher, nous avons beaucoup de route a faire on c'est dit la batterie rechargeras avec le trajets.

Après nous avons repris la route tout allez bien, pis a 1h d'arriver nous avons commencer a rencontrer des soucis de batterie, du coup des amis nous escorter nous suivre derrière, arriver au alentour de Chambéry sans Eclairage sans essuie glace. j'avais ma famille a bord ma femme enceinte, ma fille de deux ans . inconciament ce monsieur a du cacher certaine chose et nous a mis en danger.

Après être arriver chez nous le véhicule à été garer n'a jamais voulu redémarrer, nous somme rentrée tard dans les alentour de 23h.

Après avoir éplucher les document énormément de chose sont pas en régle :

*Contrôle technique pas à jour

*Carte grise jamais refaite (depuis qu'il a acheter le véhicule le 16/08/2017)

il à barrer la mention de l'ancienne vente (écriture noir) sur la carte grise et mis celle du 31/03/2018 en bleu

*Falsifier un certificat de vente a l'identité de l'ancien propriétaire (Mr Jean-Louis **DXXXXXXXX** décédé il y a 3ans confirmation de sa femme)

*Induit et mentit en erreur sur l'état du véhicule mis en danger de ma famille.

Moi je vais déposer plainte contre ce Mr pour (escroquerie, mise en danger d'autrui, abus de confiance, falsification de document).

j'attent des instruction de votre part

Par **nihilscio**, le **02/04/2018** à **17:33**

Bonjour,

Le vendeur doit obligatoirement remettre un PV de contrôle technique de moins de six mois. Sans ce PV l'acheteur ne peut faire immatriculer le véhicule à son nom.

Les tribunaux considèrent qu'une vente sans contrôle technique est nulle.

Vous devriez exiger du vendeur l'annulation de la vente ou, au minimum, qu'il régularise la vente antérieure.

Des diverses choses que vous reprochez au vendeur, la plus susceptible d'une suite pénale serait la falsification de la carte grise.

S'il y a eu mise en danger d'autrui, c'est autant de votre part que de la part du vendeur. Il était très imprudent de prendre la route avec une batterie déchargée sans avoir déterminé si c'était la batterie ou l'alternateur qui était en cause. Or c'était l'alternateur et c'était prévisible.

Il est impossible de trouver une voiture utilisable sans réparations pour 200 € sauf auprès de certaines associations d'aide à l'insertion dans la vie active.

Par **jejebel01**, le **02/04/2018** à **17:39**

La aujourd'hui j'ai envoyer un mail a ma protection juridique ainsi qu'au tribunal de mon secteur qui gere ce genre de litige la gendarmerie mon rediriger vers eux apres je vais faire en sorte que la transaction reste nul apres il ce debrouille pour recuperer sont vehicule . en tout cas je vais pas le lâcher j'ai tout les information lui concernant .